

# L'ASSURANCE AGRICOLE EN 2020

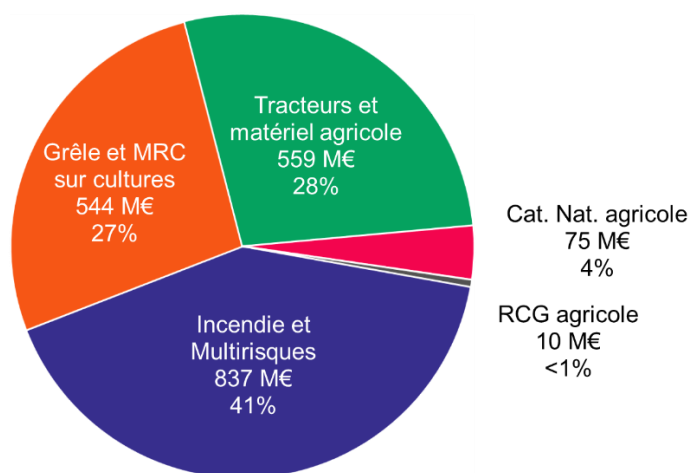
---

ASSURANCES DE BIENS  
ET DE RESPONSABILITÉ

## Synthèse

Les cotisations de l'ensemble des **assurances de biens et responsabilité des exploitations agricoles** sont évaluées à 2,03 milliards d'euros en 2020 ; 68 % de ce montant (soit 1,38 milliard d'euros) correspond à l'assurance dommages aux biens agricoles (contrats grêle et MRC et contrats incendie et multirisques).

- Répartition des cotisations relatives aux assurances de biens et responsabilité des exploitations agricoles en 2020



En 2020, les encaissements de l'**assurance dommages aux biens agricoles** s'élèvent à 1,38 milliard d'euros et enregistrent une hausse de 2,4 %, proche de celle de 2019 (+2,3 %). Les **contrats incendie et multirisques** ont connu une légère hausse des cotisations (837 M€ : +1,1 %) ; tandis que le rapport sinistres à primes recule de 3 points pour s'établir à 63 %. Les encaissements associés à l'**assurance des cultures** progressent également à 544 M€ (+4,6 %). La sinistralité de l'année 2020 est en hausse de 11,0 % à 574 M€ et le rapport sinistres à primes s'élève à 105 %, en progression de six points de pourcentage par rapport à 2019.

Pour la quatrième année consécutive, **les contrats MRC** voient leurs encaissements progresser de 7,6 % pour s'établir à 367 M€. Malgré cette augmentation, les résultats de l'année 2020 restent largement déficitaires avec un rapport sinistre à prime de 143 % (en augmentation de 24 points de pourcentage par rapport à 2019) et une charge de sinistres qui s'établit à 523 M€. Ce résultat s'explique notamment par la forte sinistralité qu'ont connu les grandes cultures (avec un S/P de 178 % en hausse de 69 points de pourcentage par rapport à 2019).

Pour la quatrième année consécutive, et à l'inverse de l'évolution observée sur les cotisations MRC, **les contrats spécifiques grêle sur cultures** voient leurs encaissements se contracter de 0,7 % en 2020 pour s'établir à 177 M€. Les indemnités diminuent fortement (-55 %) pour atteindre 50 M€, et le rapport sinistres à primes s'établit cette année à 28 %, en baisse de 34 points de pourcentage par rapport à 2019. Tous les types de cultures enregistrent une amélioration de leur rapport sinistres à primes allant de 8 à 49 points de pourcentage par rapport à 2019.

Les cotisations des **contrats tracteurs et matériel agricole** sont estimées à 559 M€ pour le marché national. Le rapport sinistres à primes augmente de 9 points de pourcentage par rapport à 2019 pour s'établir à 80 %.

## Chiffres clés

Marché national – estimation France Assureurs à partir des enquêtes

## • Contrats incendie et multirisques

	Marché national		
	Cotisations (en M€)	Sinistres (en M€)	Rapport S/P (en %)
2016	790	434	55
2017	804	523	65
2018	818	507	62
2019	828	546	66
<b>2020</b>	<b>837</b>	<b>527</b>	<b>63</b>
Δ 2020/2019	+1,1 %	-3,5 %	-3 pts

## • Ensemble des contrats sur cultures (MRC + contrats spécifiques Grêle)

	Marché national		
	Cotisations (en M€)	Sinistres (en M€)	Rapport S/P (en %)
2016	440	700	159
2017	468	411	88
2018	501	434	87
2019	520	517	99
<b>2020</b>	<b>544</b>	<b>574</b>	<b>105</b>
Δ 2020/2019	+4,6 %	+11,0 %	+6 pts

## • Contrats tracteurs et matériel agricole

	Marché national		
	Cotisations (en M€)	Sinistres (en M€)	Rapport S/P (en %)
2016	518	389	75
2017	537	381	71
2018	556	384	69
2019	562	399	71
<b>2020</b>	<b>559</b>	<b>447</b>	<b>80</b>
Δ 2020/2019	-0,5 %	+12,0 %	+9 pts